

ASSEMBLEE DE CORSE

6 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

26 ET 27 JUILLET 2018

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

RATIFICATION DE LA COSIGNATURE CORSE ET SARDE
DECIDEE LORS DU CONSEIL PERMANENT CORSO
SARDE DU 10 JUILLET 2018 DE LA CHARTE
EUROPEENNE POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Lors de la toute dernière séance du Conseil permanent Corso-Sarde qui s'est réunie le 10 juillet 2018 à Bunifaziu, il a été décidé de présenter aux instances européennes une signature conjointe, sarde et corse, de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes.

Pour information, lors de la séance du Conseil permanent corso-sarde, tous les groupes politiques de l'Assemblée de Corse ont validé ce projet à l'unanimité.

Cette décision de signature conjointe revêt une double signification. D'une part, dans la mesure où la Charte est d'essence européenne, supra nationale, il nous a paru utile d'inscrire cette avancée majeure dans une démarche commune avec nos partenaires sardes et d'autre part, cette question étant très importante de part et d'autre du détroit de Bunifaziu, il nous est paru opportun, ce faisant, d'initier pour la suite une réflexion commune sur la problématique et de définir des pistes afin d'améliorer la situation.

Préalablement à la transmission aux instances européennes de la signature conjointe de cette Charte pour l'égalité femmes-hommes, je sollicite donc de l'Assemblée de Corse la ratification de la décision prise par le Conseil permanent Corso-Sarde en date du 10 juillet 2018.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.